

Cap-Santé, le 3 février 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 3 février 2021 à 18 h 25, par visioconférence.

PRÉSENCES ET QUORUM

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par M. Bernard Gaudreau, préfet et maire de la Ville de Neuville.

Sont présents, mesdames et messieurs les représentants suivants :

Ville de Cap-Santé, Michel Blackburn
Municipalité de Deschambault-Grondines, Gaston Arcand
Ville de Donnacona, Jean-Claude Léveillé
Ville de Lac-Sergent, Yves Bédard
Ville de Neuville, Marie-Michelle Pagé
Ville de Pont-Rouge, Ghislain Langlais
Ville de Portneuf, Mario Alain
Municipalité de Rivière-à-Pierre, Andrée St-Laurent
Municipalité de Saint-Alban, Deny Lépine
Ville de Saint-Basile, Guillaume Vézina
Municipalité de Saint-Casimir, Dominic Tessier Perry
Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, Raymond Francoeur
Municipalité de Saint-Gilbert, Léo Gignac
Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, Denis Langlois
Ville de St-Marc-des-Carières, Maryon Leclerc
Ville de St-Raymond, Daniel Dion
Municipalité de Saint-Thuribe, Jacques Delisle
Municipalité de Saint-Ubalde, Guy Germain

Sont également présents :

Josée Frenette, directrice générale et secrétaire-trésorière
Caroline D'Anjou, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe
Mathieu Fortier, directeur par intérim du Service de dév. économique
Jean Lessard, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Par les présentes, un **AVIS SPÉCIAL DE CONVOCATION** vous est donné, par la soussignée, à une séance extraordinaire du conseil de la MRC de Portneuf qui se tiendra par visioconférence le mercredi 3 février 2021, à 18 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 3. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
 - 3.1 Convention d'aide financière pour mettre en oeuvre le réseau Accès entreprise Québec – Autorisation au préfet de signer
- 4. DOSSIERS RÉGIONAUX**
 - 4.1 Corporation de transport régional de Portneuf – Adoption des prévisions budgétaires 2020
- 5. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CRE 030-02-2021

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :
D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'a été discuté.

3. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

3.1 CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE POUR METTRE EN OEUVRE LE RÉSEAU ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC – AUTORISATION AU PRÉFET DE SIGNER

CRE 031-02-2021

CONSIDÉRANT que le ministre et la ministre déléguée au Développement économique régional ont annoncé la création du réseau Accès entreprise Québec afin de s'assurer que les entreprises aient accès à des services d'accompagnement et d'investissement de haute qualité, comparables d'une région à l'autre dans le respect des spécificités régionales;

CONSIDÉRANT que le réseau Accès entreprise Québec sera la porte d'entrée des entreprises vers ces services;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la mise sur pied de ce nouveau réseau, les MRC obtiendront un financement correspondant au montant nécessaire pour l'embauche d'au moins deux ressources à temps plein;

CONSIDÉRANT que ce financement doit être utilisé pour bonifier l'offre de service déjà existante sur le territoire de la MRC pour accompagner les entreprises;

CONSIDÉRANT que les ressources embauchées seront soutenues par le gouvernement du Québec et ses partenaires de mise en oeuvre afin qu'elles puissent offrir des services qui répondent aux besoins des entreprises de leur milieu;

CONSIDÉRANT que le ministre a été autorisé à octroyer à chaque MRC une subvention d'un montant maximal de 900 000 \$ pour les exercices financiers 2020-2021 à 2024-2025 pour mieux répondre aux besoins des entreprises de leur territoire et à signer une convention d'aide financière à cette fin;

CONSIDÉRANT que la convention mentionne que la MRC doit s'adjoindre et animer un comité aviseur dont la composition est précisée en annexe à l'entente;

CONSIDÉRANT que la MRC doit également soumettre, dans les trois mois suivant la signature de l'entente, un plan d'intervention et d'affectation des ressources;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE le conseil autorise le préfet, M. Bernard Gaudreau, à signer pour et au nom de la MRC la convention d'aide financière dans le cadre du programme Accès entreprise Québec;

QUE le conseil mandate la commission du développement social et économique afin d'obtenir des recommandations quant à la composition du comité aviseur et au contenu du plan d'intervention et d'affectation des ressources.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. DOSSIERS RÉGIONAUX

4.1 CORPORATION DE TRANSPORT RÉGIONAL DE PORTNEUF – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

CRE 032-02-2021

CONSIDÉRANT que la CTRP a transmis au ministère des Transports du Québec (MTQ) une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes le 30 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que le MTQ a, par la suite, transmis le détail des modalités pour l'attribution des enveloppes du PAUTC;

CONSIDÉRANT que les modalités prévoient que la MRC doit adopter les documents devant être présentés au MTQ pour l'analyse de la demande d'aide financière, soit :

- 1- Les prévisions budgétaires 2020 modifiées en tenant compte de la pandémie
- 2- Le plan d'optimisation des ressources en transport collectif et adapté
- 3- Le plan de maintien et de rétablissement de l'offre de service de la CTRP en réponse à la situation de la COVID-19

CONSIDÉRANT que ces documents ont été transmis à l'ensemble du conseil pour adoption lors du conseil du 20 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que, par la suite, le MTQ a avisé la CTRP qu'il manquait un document à faire approuver par le conseil, soit le budget de transport 2020 avant COVID;

CONSIDÉRANT que le conseil a reçu lesdites prévisions budgétaires et s'en déclare satisfait;

Il est proposé par M. Deny Lépine et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte les prévisions budgétaires 2020 avant COVID préparées par la CTRP dans le cadre de la demande d'aide financière présentée auprès du MTQ afin de bénéficier du programme PAUTC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'a été discuté.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CRE 033-02-2021

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 18 h 30 sur la proposition de M. Gaston Arcand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le préfet,

La secrétaire-trésorière,

Bernard Gaudreau

Josée Frenette